

## ► Sécheresse. Le préfet adoucit les mesures de restriction d'eau

CO 30/7/09

Les pluies qui sont tombées ces derniers jours ont amené le Préfet à prendre, hier, un nouvel arrêté modifiant celui du 21 juillet dernier. Ce nouvel arrêté lève l'état de vigilance pour les bassins de la Moine et du Thouet, et place en vigilance le bassin de l'Oudon, qui était précédemment classé en restriction. Il maintient en vigilance les bassins suivants : Evre, Loir, Couaçon, Lathan, Romme. Sur ces territoires, tous les usagers sont appelés à faire preuve d'économies et à limiter leurs prélèvements d'eau.

Les bassins de l'Hyrôme et du Thau sont maintenus en restriction. Enfin, quatre bassins restent classés en interdiction : Layon, Aubance,

Argenton, Brionneau. Pour ces quatre-là, tous les prélèvements (sauf ceux destinés à l'alimentation humaine) dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau, sont totalement interdits.

Si le temps sec se maintient, de nouvelles mesures de vigilance, de restriction ou d'interdiction pourraient se révéler nécessaires. Ce n'est pas encore le cas. Toutefois, le niveau de vigilance est atteint pour les usages non prioritaires. Ceci concerne tout le département : l'ensemble de la population est invité à économiser l'eau.